

Et si la CPJU investissait une partie de sa fortune dans la transition énergétique jurassienne ?

Ivan Godat (Verts)

cf. annexe

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 18 novembre 2020

Documents annexés

- p429.pdf



Et si la CPJU investissait une partie de sa fortune dans la transition énergétique jurassienne ?

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Delémont finance le développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers des prêts citoyens. D'une durée de 25 ans, ces prêts sont remboursés au créancier à raison d'un vingt-cinquième chaque année; à ce remboursement s'ajoutent des intérêts de 2.25% sur le solde de la créance. La Municipalité de Delémont (à travers ses Services industriels) est montrée en exemple au-delà de nos frontières pour sa politique ambitieuse de développement des énergies renouvelables. Delémont offre en outre la preuve qu'investir dans la transition énergétique offre des rendements intéressants et sûrs sur le long terme.

Depuis maintenant plusieurs années, les obligations de la Confédération à 10 ans offrent un rendement négatif, ce qui signifie que les investisseurs doivent payer pour prêter de l'argent à la Suisse. Cette situation n'est bien évidemment pas sans conséquence pour les investisseurs institutionnels que sont les caisses de pensions, qui sont les principales acheteuses de ces obligations. Au 31.12.2019, 12.2 % de la fortune de la Caisse de Pensions du Canton du Jura (CPJU) était placée dans les obligations en francs suisses, ce qui représente 171 millions de CHF.

Dans sa charte d'investissement responsable adoptée le 28 juin 2018, la CPJU s'engage à « [...] adopte[r] des principes d'investissement mobilier et immobilier qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibré tout en considérant les enjeux de l'investissement responsable ». Elle précise que « cette démarche sera amenée à évoluer et à progresser dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés à l'investissement responsable » et s'engage finalement à « élargir son univers d'investissement à des solutions d'impact social et environnemental positif ». Les investissements dans la transition énergétique constituent assurément des « investissements responsables » au sens proposé par la charte de la CPJU. Leur faible corrélation avec les marchés financiers offre de plus une diversification intéressante qui est gage de stabilité. Finalement, ces investissements correspondent bien aux buts d'une caisse de pensions car ils s'inscrivent dans les mêmes horizons temporels.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement d'étudier l'opportunité de créer un fonds de placement destiné à financer la transition énergétique dans le canton du Jura dans lequel la CPJU pourrait investir une partie de sa fortune. Le volet opérationnel concernant le choix des projets et la réalisation concrète des investissements pourrait être piloté par EDJ.

Delémont, le 18 novembre 2020

Groupe Verts et CS-POP
Ivan Godat